

Demande de permission de stationnement :

Pose de benne, échafaudage, clôture de chantier...

UNIQUEMENT POUR ZONE PIETONNE

Demande initiale

Demande de prolongation (joindre arrêté initial)

1°) Règles :

- Pour être traitée, toute demande doit être parvenue au service (**date d'entrée en jour ouvré, hors jour férié**), **au plus tard 10 jours ouvrés*** avant la date d'intervention souhaitée, par mail à l'adresse : domainepublic@colmar.fr

- Toute demande ne respectant pas le délai minimum d'instruction ne sera pas traitée.

(*) du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés

- La permission de stationnement donne lieu à redevance (*arrêtés n°1607 du 10 décembre 2024 et arrêté n°228 du 28 mars 2025*)

- Le stationnement d'un véhicule (**strictement nécessaire à l'exécution des travaux**) au droit de l'emprise du chantier est facturé 20 € la journée. (**Du lundi au samedi**)
- Une majoration à hauteur de 300 % est due pour toute occupation sans autorisation (*y compris arrêté échu et non prolongé avant son terme*) et/ou occupation non déclarée.
- Pénalité pour défaut d'autorisation et non-respect des prescriptions de l'arrêté (forfait) : 300 euros
- 1.9 €/m² pour une surface comprise jusqu'à 100 m²
- 1.35 €/m² pour une surface comprise entre 100 et 500 m²
- 0.75 €/m² pour une surface supérieure à 500 m²
- Toute semaine entamée est due

- Toute intervention intéressant l'aspect extérieur (ravalement de façade, réfection de toiture...), même à l'identique, ou intérieur (mur porteur, élément de poutre historique...), est soumis à l'autorisation préalable du service application du droit des sols. Sans avis favorable de leur part, aucune demande de permission de stationnement ne pourra être traitée.

2°) Identification du demandeur : (payeur de la redevance)

Particulier

Entreprise

Nom - Prénom / Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° Siret : _____

Tél. : _____ Port. : _____ Fax. : _____ N° d'urgence en cas de problème : _____

Adresse mail : _____

3°) Identification de l'entreprise réalisant les travaux :

Particulier

Entreprise

Nom - Prénom / Société : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° Siret : _____

Tél. : _____ Port. : _____ Fax. : _____ N° d'urgence en cas de problème : _____

Adresse mail : _____

4°) Nature des travaux : _____

5°) Type d'occupation et emprise au sol : **1 emplacement est compté 5m de long et 2.5m de large**

échafaudage : longueur (en m) : _____
largeur (en m) : _____

clôture de chantier : longueur (en m) : _____
largeur (en m) : _____

benne : longueur (en m) : _____
largeur (en m) : _____

nacelle : longueur (en m) : _____
largeur (en m) : _____

grue : longueur (en m) : _____
largeur (en m) : _____

camion grue : longueur (en m) : _____
largeur (en m) : _____

stationnement de véhicule(s) : nombre : _____

Jour(s) occupé(s) : (cochez la (les) case(s) correspondante(s))

Lundi **Mardi** **Mercredi** **Jeudi** **Vendredi** **Samedi**

Du lundi au vendredi (durant la période de la permission)

Du lundi au samedi (durant la période de la permission)

6°) **Adresse des travaux** : joindre un plan de localisation

N° de voirie : _____ Rue : _____

7°) **Restriction de circulation** : **MERCI DE COMPLETER ET JOINDRE A VOTRE DEMANDE LE FORMULAIRE : Arrêté de circulation**

8°) **Date d'intervention**: du : _____ au : _____

Date de la demande

Signature

Cachet de l'entreprise

NOTE D'INFORMATION

- Les données sont recueillies par la Ville de Colmar (1 Pl. de la Mairie, 68000 Colmar - domainepublic@colmar.fr - 03 69 99 56 28) pour la gestion des demandes d'autorisation de voirie. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
- A défaut de fournir les informations obligatoires, la demande ne pourra être satisfaite. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : le service gestion du domaine public, le service comptabilité et le service gestion comptable de la trésorerie municipale. Les données seront conservées pendant un an.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.
- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le DPO de la ville de Colmar au 1 place de la Mairie, COLMAR 68000 ou par mail à l'adresse suivante : dpo@colmar.fr
- Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.